

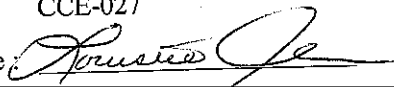


Ordre des
ARPEN TEURS-GÉOMÈTRES
du Québec

COMMISSION DE LA CULTURE ET DE
L'ÉDUCATION

Déposé le : 2013-04-16

N° : CCE-027

Secrétaire : 

BUREAU DU PRÉSIDENT

Québec, le 10 avril 2013

Me Jean Lambert, président
Chambre des notaires du Québec
1801, avenue McGill College, bureau 600
Montréal (Québec) H3A 0A7

Objet : Mémoire de la Chambre portant sur le projet de loi 14

Monsieur le Président,

C'est avec intérêt que les membres du comité exécutif de l'Ordre ont pris connaissance du mémoire de la Chambre portant sur le projet de loi no 14 – loi modifiant la Charte de la langue française, la Charte des droits et libertés de la personne et d'autres dispositions particulières. J'ai le plaisir de vous confirmer l'appui de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec dans vos démarches auprès des autorités gouvernementales.

Nous partageons les préoccupations de la Chambre et plus spécifiquement celles relatives à la vérification de la connaissance de la langue officielle pour l'exercice d'une charge publique. La recommandation de la Chambre à l'effet d'ajouter l'article 35.1 au Chapitre V de la Charte de la langue française et le libellé proposé nous apparaît justifiée, compte tenu du rôle d'officier public de nos membres et notre responsabilité de délivrer des permis d'exercice à des professionnels ayant une connaissance appropriée de la langue officielle.

Veuillez recevoir, Monsieur le Président, l'expression de nos meilleurs sentiments.

La présidente,



Mylène Corbeil, a.-g.

MC/jl